

Retour sur le voyage à Paris du CME

DU 12 AU 15 FÉVRIER

C'est une récompense que Monsieur le Maire tient à offrir à chaque élu au Conseil Municipal des Enfants. En collaboration avec les Francas du Gard, la mairie organise tous les 2 ans un séjour à Paris pour les enfants du CME.

Élus en 2023 et 2024, les jeunes membres du conseil municipal ont ainsi visité la capitale d'une façon assez particulière car à peine arrivés, ils ont assisté à la très solennelle cérémonie de ravivage de la flamme du soldat inconnu.

C'est un séjour sous le signe de la République puisqu'ils ont été accueilli au Sénat par le Sénateur Denis Bouad qui leur avait prévu une visite guidée exceptionnelle, au cours de laquelle ils ont pu rencontrer le président du Sénat, Mr Gérard Larcher, et profiter d'un goûter au bar du Sénat.

Dès le lendemain, ils étaient reçus à l'Assemblée Nationale par le Député Philippe Berta. Très curieux nos jeunes élus ont posé de nombreuses questions sur ces deux lieux chargés d'histoire et sont désormais imbattables sur la création d'une loi.

Les enfants ont également découvert Paris et ses incontournables tels que la Tour Eiffel, le Louvre et ses jardins, l'Atelier des Lumières sur l'Égypte des pharaons, le Musée de l'illusion, les quartiers de Paris, et la boutique officielle des JO !



Un programme bien chargé et un vrai plaisir partagé par les enfants et leurs 3 accompagnants : Eve Mallier, Angelique Pancino et Rudy Alvarez.



Stage de Foot par l'AS Poulx

DU 15 AU 17 AVRIL



Le stage de foot organisé par l'AS Poulx a été cette année encore une belle réussite. Ce sont 74 joueurs et joueuses qui ont évolué sur le stade de la Baume. 72 jeunes étaient Poulxoises.

«Les Vendredis de l'Agglo»

3 MAI



«La vie n'est pas une comédie romantique» par Marine Monteiro. Les Poulxoises étaient au rendez-vous, le spectacle a fait salle comble.

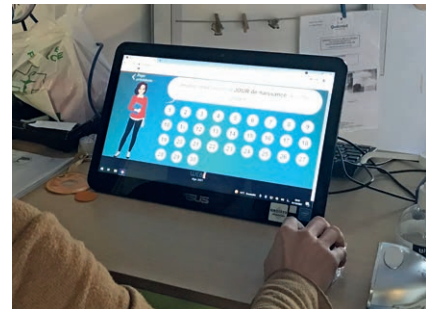


Enfance & Jeunesse

Crèche

→ La cuisine est préparée sur place. Les fruits et légumes sont frais et de saison, majoritairement Bio ou en circuit court.

→ Modernisation des équipements (tablettes tactiles). Les familles pointent l'arrivée et le départ de leurs enfants sur les tablettes tactiles.



→ Réfection du jardin et des clôtures : le revêtement de la cour et les clôtures de la crèche ont été remplacés en août 2023.

→ Formation du personnel (langage des signes et Premiers secours)

→ Modification des produits sanitaires vers un «écolabel» depuis 2022.

Jeunesse

→ Pour la 3^{ème} année consécutive la municipalité propose des activités à la carte aux 12-17 ans sur le mois de juillet en collaboration avec l'association des Francas du Gard.

→ Séjour Ski spécial ados en février.

→ Pérennisation des passeports été.



Écoles Maternelle et Élémentaire

→ Un service d'accueil périscolaire est proposé aux familles de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

→ Une heure d'étude surveillée est également proposée de 16h30 à 17h30 en élémentaire.

→ À la cantine, la proportion de Bio a augmenté avec deux éléments bio par repas en plus du pain. Les circuits courts et les produits de saison sont privilégiés.

→ Sur le temps méridien, de nouvelles activités sont proposées. Un moment récréatif de qualité est proposé aux enfants, encadrés par du personnel diplômé.

→ Les écoles sont entièrement équipées en matériel numérique. Celui-ci a été renouvelé en 2023.



→ En maternelle, le mobilier extérieur a été rénové et plusieurs nouvelles structures ont été installées.

→ Renforcement des bénévoles cantine : l'équipe a été renforcée en 2023 par l'arrivée de nouvelles bénévoles.

→ Cours OASIS : cet été, débiteront les travaux des cours pour créer un environnement végétalisé et des espaces ludiques.



Petite enfance

→ Rencontres intergénérationnelles à la maison en partage proposées par les bénévoles de la bibliothèque municipale.





Christian GUIHERMET
Adjoint, délégué
aux infrastructures

Valorisation de notre patrimoine

Salle socio-culturelle

Il est des projets qui, malgré toute la bonne volonté et les études prospectives, se heurtent à des vents contraires. Notre salle socio-culturelle, imaginée avec enthousiasme, a dû faire face à des défis inattendus. Le Covid-19 a bouleversé nos vies et nos priorités, l'inflation a rendu les coûts imprévisibles, et les subventionneurs ont parfois hésité devant l'incertitude.

Mais voilà, dans l'ombre de ce premier projet avorté, une opportunité s'est présentée. Une vieille maison, chargée d'his-



toire, nichée au cœur du centre ancien de notre village, a croisé notre chemin. Et nous avons décidé de la transformer en un lieu qui saura magnifier notre patrimoine et répondre aux besoins de nos associations.

L'adjonction de cet espace à notre bibliothèque, à la salle de la ferme et à la voûte sera un mariage harmonieux que nous pourrions aménager par étape en cohérence avec nos budgets.

La Maison de la Culture sera un souffle nouveau pour notre village et elle incarne la résilience et la créativité de l'équipe municipale.



Espace Coworking

L'espace de coworking, né en réponse à la crise sanitaire, devait être un lieu d'échange et de collaboration. Malheureusement, il n'a pas rencontré le succès escompté, mais ce n'est pas la fin de son histoire.

Aujourd'hui, nous sommes fiers d'annoncer que cet espace va connaître une nouvelle vie. En réponse à la pénurie de services médicaux, nous avons pris la décision de le transformer en un cabinet médical. Ce changement, bien que mineur en termes de travaux, est majeur pour notre santé et le bien-être du village.

Le nouveau cabinet médical offrira des soins de proximité essentiels. Avec des aménagements pensés pour le confort des patients et des professionnels de santé, nous sommes convaincus que ce lieu deviendra un élément fort au service des Poulxois. Nous vous tiendrons informés des avancées de ce projet qui nous tient à cœur et qui, nous en sommes sûrs, marquera positivement la vie de notre village.

PROJET

LES FESTIV'HALLS

Un espace conçu pour enrichir la vie sociale et culturelle de notre ville. Avec une architecture audacieuse et des matériaux durables, la halle pourra accueillir une multitude d'événements, des rencontres associatives aux grandes célébrations festives.

Un projet partagé

La réalisation de la halle est le fruit d'une collaboration étroite entre les associations locales et l'équipe municipale. Après une série de consultations, le projet a pris forme, reflétant les besoins et les désirs de notre commune. La halle est plus qu'un bâtiment, c'est un symbole de l'engagement de notre commune envers le bien-être collectif et le dynamisme associatif.

Dans l'esprit de la préservation de l'environnement, la halle sera construite en utilisant des matériaux nobles, bois et pierres pour une mise en valeur et une insertion dans le cadre magnifique de cette zone.

Elle symbolise notre volonté de favoriser les échanges culturels, sociaux et intergénérationnels, renforçant ainsi le tissu associatif de notre ville.

Diagnostic complets des bâtiments communaux

Pour répondre à la réglementation (décret tertiaire) pour certains bâtiments, pour réduire les coûts de l'énergie, mais aussi pour affirmer les stratégies d'entretien et de maintenance, il est essentiel d'évaluer l'état de nos bâtiments communaux.

Un plan d'action pluriannuel et chiffré est en cours de réalisation. Ce diagnostic nous permettra de planifier les rénovations nécessaires pour respecter les objectifs de réduction de la consommation énergétique.

En conclusion, ce diagnostic complet des bâtiments communaux nous permettra de prendre des décisions éclairées pour l'avenir de notre patrimoine municipal



Eve MALLIER
Adjointe, déléguée
à l'environnement



Cadre de vie & Développement Durable

Sécurité des biens et des personnes

La police municipale est présente sur le village, en relation permanente avec la Gendarmerie. Une neuvième caméra a été installée route d'Uzès et la politique de prévention est quotidienne.



La commune s'engage pour la santé de ses concitoyens

La santé de nos concitoyens et en particulier de nos enfants, est une priorité absolue pour la commune. C'est dans cette optique que des mesures concrètes ont été prises, notamment avec l'obtention du label «Terre saine» en 2021, marquant un tournant majeur dans la préservation de notre environnement et de notre bien-être.



Le label «Terre saine», qui signifie territoire sans Pesticides, Respectueux de l'environnement, est une reconnaissance importante des efforts déployés par la commune. Cette démarche témoigne de l'engagement ferme en faveur de la protection de notre santé et de notre écosystème, un engagement pour l'avenir.

Préserver notre environnement



La création de jardins partagés

est une initiative qui gagne en popularité, notamment grâce à la prise de conscience croissante des enjeux environnementaux et sociaux. Ces espaces verts collectifs offrent bien plus que des légumes frais : ils favorisent le lien social, l'éducation, et la biodiversité.

La municipalité sensible à ce concept a initié cette démarche et mis à disposition à l'association éponyme un terrain situé au «petit stade». Afin de donner un petit «coup de pouce» aux Poulxois adhérents, la mairie a pris en charge les travaux préparatoires : plan topographique, clôtures, coffret énergie, système primaire d'arrosage, décompactage du terrain.

Fauchage retardé et zones préservées

Le fauchage tardif est une méthode de gestion des espaces enherbés qui consiste à les faucher deux fois par an, en juillet et à l'automne, ou une seule fois en octobre. Le choix des dates d'intervention doit prendre en compte le cycle naturel de la prairie, l'aspect esthétique et l'usage qu'en font les habitants.

Nous avons mis en place cette démarche sur nos grands espaces, jardin des garrigues, pinède et rue des pistes. De plus nous avons contractualisé avec notre berger pour que les moutons remplacent les tondeuses mécaniques.

La mise en place aussi de deux zones refuges, non fauchées, favorable au maintien de la faune. (Installation d'hôtels à insectes)

Prévention des incendies

→ Pour répondre au risque majeur de feu auquel nous sommes exposés, en 2022 des travaux de normalisation ont été entrepris sur les pistes DFCI B 133 et B 134 afin de faciliter la circulation des véhicules et du personnel chargé de la prévention et de la lutte contre les incendies.

→ Notre service de prévention des risques est également opérationnel pour ses missions de lutte contre les risques naturels.

→ Informer les Poulxois sur les Obligations légales de débroussaillage.





La ville s'est inscrite dans la démarche «Plan de sobriété». Elle n'a pas attendu pour agir avec la conclusion en juillet 2015 du Contrat de Performance Énergétique pour une durée de 10 ans.

L'OBJECTIF DE CE DISPOSITIF ÉTANT LA MAÎTRISE DES COÛTS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AINSI QUE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE.

En 2023, dans le contexte de l'envolée du coût de l'Énergie, sa mise en œuvre prend toute sa légitimité, par la réduction de la consommation d'énergie à l'échelle du patrimoine communal. Cela passe par la limitation des températures de chauffage et de climatisation des bâtiments publics, conformément à la réglementation R241-30 à R241-31 code Energie, par l'extinction de l'éclairage communal sur des zones jugées appropriées de minuit à cinq heures du matin.

Le résultat comptable en section Fonctionnement est positif de l'ordre de 545.000 €. Cet excédent est le plus élevé enregistré depuis l'exercice 2014.

*** Qui est le comptable public ?
Quelles sont ses fonctions ?**

Le comptable public est un agent de la Direction Générale des Finances Publiques, en abrégé DGFIP. Il était connu sous l'appellation ancienne, de trésorier municipal ou même de percepteur. Il tient la comptabilité générale de la commune, il est notamment chargé du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses communales.

Ainsi, il a une double fonction :

→ **de caissier**, il a le monopole de la manutention des deniers publics,

→ **de payeur**, il vérifie la régularité des opérations décidées par la Commune.

En cas de manquement à ses contrôles qui induirait une erreur, le comptable peut être tenu de réparer le préjudice sur ses deniers propres, on appelle cela la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable. Il est contrôlé par la Cour des Comptes et les Chambres régionales des Comptes.

RÉSULTATS FINANCIERS 2023

FONCTIONNEMENT	Budgétisées	Réalisées
Dépenses	4.425.000 €	3.796.609,17 €
Recettes	4.425.000 €	4.341.519,50 €
INVESTISSEMENT	Budgétisées	Réalisées
Dépenses	1.856.500 €	1.389.252,88 €
Recettes	1.856.500 €	577.006,46 €

Résultats de clôtures de l'exercice 2023

conformément à la nomenclature comptable applicable aux communes

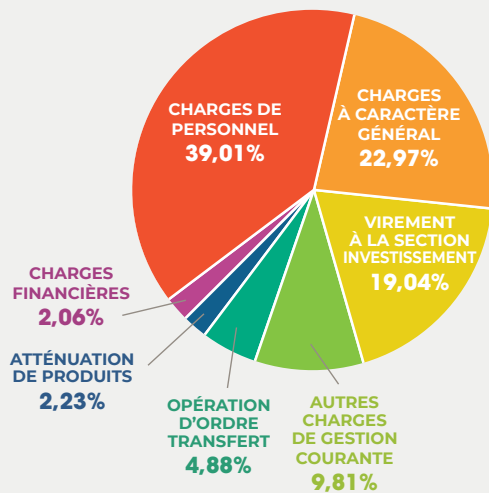
Les résultats de clôture de l'exercice 2023 :

- sont en totale et stricte concordance avec les comptes établis par le Comptable public*
- sont positifs, en section de fonctionnement et d'investissement.

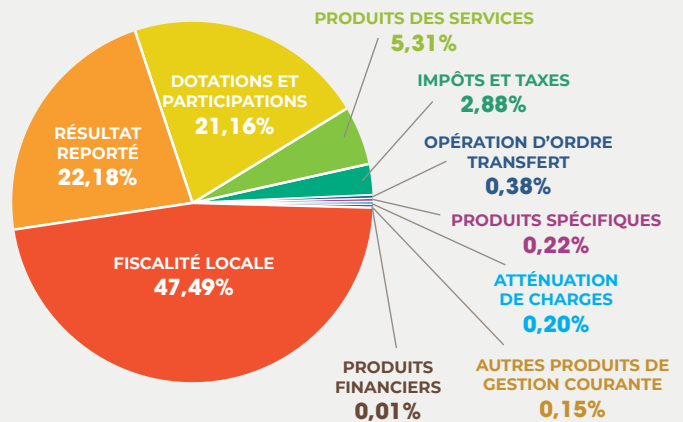
BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	1.080.648,32 €	/	- 812.246,42 €	268.401,90 €
Fonctionnement	608.458,56 €	/	544.910,33 €	1.153.368,89 €
TOTAL	1.689.106,88 €	/	- 267.336,09 €	1.421.770,79 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

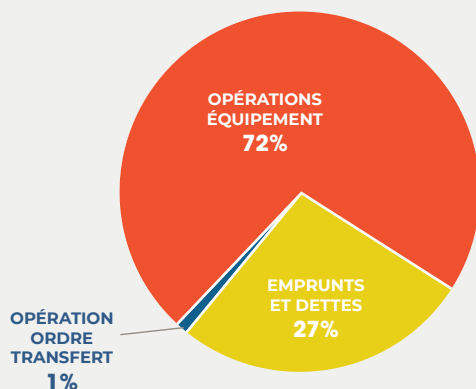


RECETTES

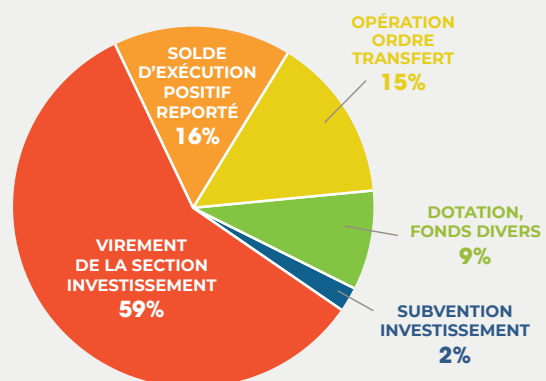


INVESTISSEMENT

DÉPENSES



RECETTES



ZOOM sur les taux d'imposition de la fiscalité directe locale

Chaque année, les taux d'imposition de la Commune et de l'Intercommunalité doivent être votés. Pour l'année 2024, tout comme pour l'année 2023, le conseil municipal de POULX a décidé que les taux de la Commune seraient maintenus à leur niveau de 2023.

TAXE D'HABITATION sur les résidences secondaires

Part Commune **13,90 %**

MONTANT ATTENDU ► **27.049 €**

TAXE FONCIÈRE sur les propriétés BÂTIES

Part Commune **49,50 %**
dont transfert taux départemental

MONTANT ATTENDU ► **2.249.280 €**

TAXE FONCIÈRE sur les propriétés NON BÂTIES

Part Commune **92,63 %**

MONTANT ATTENDU ► **16.581 €**

> AGENDA <



5, 6 & 7 JUILLET
FÊTE VOTIVE

13 JUILLET
FÊTE NATIONALE

27 AOÛT
CINÉMA EN PLEIN AIR
3^{ÈME} ÉDITION
organisé par le CCAS
dans les champs face à la Salle des Fêtes

31 AOÛT
FORUM DES
ASSOCIATIONS

7 SEPTEMBRE
THÉÂTRE De Bric et de Broc

15 SEPTEMBRE
VIDE-DRESSING
organisé par l'Amicale du Personnel

20 SEPTEMBRE
DUO NOCTURNE
organisé par Courir en Garrigue

25 SEPTEMBRE
LES TERROIRS VAGABONDS
organisés par Nîmes Métropole
ANIMATIONS GRATUITES

3 OCTOBRE
NÎMES MÉTROPOLE
JAZZ FESTIVAL

5 OCTOBRE
BEAVER TRAIL

31 OCTOBRE
HALLOWEEN
organisé par la Municipalité et la FCPE

2 & 3 NOVEMBRE
SALON DU BIEN-ÊTRE

11 NOVEMBRE
COMMÉMORATION

22, 23 & 24 NOVEMBRE
EXPOSITION ALIZARINE

1^{ER} DÉCEMBRE
NOËL DES ENFANTS
organisé par la municipalité

7 DÉCEMBRE
TÉLÉTHON & LOTO
de la Jeunesse Poulxoise

8 DÉCEMBRE
BOURSE AUX JOUETS
organisée par l'Amicale du Personnel

LE DÉMARCHAGE À DOMICILE

Tous les moyens sont bons pour tenter de vendre un produit miracle ou proposer des services qui vous feraient réaliser des économies...

COMMENT RESTER VIGILANT ?

- Ne pas céder à une personne insistante, persuasive, voire agressive.
- Prendre le temps de la réflexion et ne signer aucun document sous la contrainte.
- Demander et noter l'identité du démarcheur.
- Exiger un devis et un exemplaire écrit.
- Vérifiez attentivement les termes du contrat et les diverses mentions obligatoires, en particulier le mode de paiement comptant/ crédit. Faire inscrire sur le contrat toutes les propositions commerciales qui sont faites oralement.



La facture est une preuve de paiement et de l'accomplissement de la prestation.

- Ne jamais signer de contrat antidaté ou de chèque postdaté malgré les pressions du vendeur : dans cette situation, il sera impossible d'annuler le contrat.
 - Refuser tout paiement à la commande.
 - Ne pas céder à l'insistance de certains professionnels qui souhaiteraient exécuter immédiatement la prestation.
 - Attention aux propositions de travaux réalisés à votre domicile : élagage, réfection de volets, nettoyage de toiture, rangement de cave, installation de pompe à chaleur/panneaux solaires, jardinage.
- En acceptant, vous prenez le risque qu'ils ne soient pas réalisés avec professionnalisme.**

> Si on vous dit qu'un diagnostic de votre logement est obligatoire et qu'à défaut de le faire, vous devrez payer une taxe, **c'est faux.**

> Si on vous dit que tout le monde est éligible au dispositif à 1 € (pour les chaudières et pompes à chaleur), **c'est faux.**

> Si on vous propose d'exécuter des travaux chez vous sans devis préalable, **méfiez-vous.**

Le vendeur ne peut encaisser aucun paiement dans un délai de 7 jours.

Vous disposez d'un délai de rétraction de 14 JOURS.

Aucun frais ne peut vous être facturé (article L-221-18 du code de la consommation)



EN CAS DE DOUTE

En cas de doute sur un démarcheur ou une prestation :

LA GENDARMERIE



06 77 11 09 14

